



Environment  
Canada

Environnement  
Canada

Canada



***Programme de travail concernant les peuples autochtones et les communautés locales dans les travaux de la Convention et de ses Protocoles après 2020***

**Basile van Havre**

Directeur Général des politiques et des partenariats sur la biodiversité,  
Service Canadien de la Faune,  
Environnement et Changement Climatique  
Canada

# Un modèle de gouvernance qui nécessite une mise à jour

---

- Le GT8 (j) fait partie des processus de la Convention depuis 1998 (21 ans).
- De nombreuses questions de la CDB sont pertinentes pour les PACL et tireraient profit de leur participation continue aux processus de la Convention grâce à l'établissement d'un organe subsidiaire.
- Le Canada est de l'avis que, la CDB a besoin d'un organe permanent qui fournit un forum aux PACL afin d'échanger leurs points de vue uniques et importants sur les travaux de la CDB.



# Objectif potentiel d'un nouvel organe permanent

---

## L'objectif général:

- contribuer au respect, à la préservation et au maintien des connaissances, des innovations et des pratiques des peuples autochtones et des communautés autochtones et de promouvoir leur application de manière plus étendue.
- Assurer que les décisions de la CDB bénéficient de la perspective et les expériences des peuples autochtones et des communautés autochtones.
- Renforcer la participation de ces derniers à la Convention.



# Fonctions et rôles d'un nouvel organe permanent

---

- Le nouvel organe permanent pourrait jouer deux rôles:
  - a) conseiller les Parties et d'autres organisations, par l'intermédiaire de la Conférence des Parties, sur les moyens d'appliquer plus efficacement l'Article 8 j), notamment:
    - orienter les Parties, identifier les politiques et les lacunes dans la mise en œuvre, en passant en revue les processus et les initiatives existants;
  - b) conseiller les Parties sur les perspectives des peuples autochtones et des communautés locales sur les projets de décision pertinents élaborés par le OSASTT et le OSA.



# Gouvernance et participation à un nouvel organe permanent

---

- La modalité de gouvernance nécessiterait une vaste consultation au sein de la communauté de la CDB.
  - a) Modalités de **Participation renforcée** actuellement utilisées dans le cadre du GT8 (j) devraient être maintenues au minimum, avec une représentation des PACL sur un bureau, un coprésident de l'Organe et la capacité des PACL à intervenir en tant que Parties.
  - b) Rôle **consultatif** - les PACL pourraient occuper un certain nombre de sièges et auraient la responsabilité de représenter les opinions/points de vue de la vaste communauté des PACL et l'opportunité de proposer du langage à considérer dans l'élaboration des recommandations sur le nouvel organe.
- La CdP conserverait son rôle d'organe décisionnel ultime de la CDB.





Environment  
Canada

Environnement  
Canada

Canada



Questions?



Environment  
Canada

Environnement  
Canada

Canada



Merci!

Basile van Havre  
Directeur Général des politiques et  
des partenariats sur la biodiversité

[Basile.vanhavre@canada.ca](mailto:Basile.vanhavre@canada.ca)



Environment  
Canada

Environnement  
Canada

Canada



## Annex

# L'importance des PACL pour la CDB?

---

- Les discussions récentes au sein de la Convention sur la diversité biologique (CDB) sur l'avenir du GT8 (j) représentent une occasion pour reconnaître l'importance et la valeur des peuples autochtones et des communautés locales (PACL) dans la CDB ainsi que la relation et la perspective unique qu'ils entretiennent avec la biodiversité.
- Chaque Partie contractante, dans la mesure du possible et selon qu'il conviendra :

*Sous réserve des dispositions de sa législation nationale, respecte, préserve et maintient les connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales qui incarnent des modes de vie traditionnels présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et en favorise l'application sur une plus grande échelle, avec l'accord et la participation des dépositaires de ces connaissances, innovations et pratiques et encourage le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces connaissances, innovations et pratiques*



# L'engagement du Canada

---

- Le gouvernement du Canada s'est engagé à appuyer la participation effective des PACL à la mise en œuvre de la CDB.
- À cet effet, le Canada affirme la nécessité d'une participation accrue des peuples autochtones et des communautés autochtones, notamment par le renforcement du Groupe de travail sur l'article 8 j) (GT8 j)) et d'autres instances à l'intérieur de la Convention, y compris ses organes subsidiaires.

